DÉCISION (UE) 2021/1462 DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

du 8 septembre 2021

portant nomination d'un juge du Tribunal

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 254 et 255,

considérant ce qui suit:

(1) Les mandats de vingt-trois juges du Tribunal sont venus à expiration le 31 août 2019.

(2) Dans ce contexte, la candidature de M. Pēteris ZILGALVIS a été proposée pour le poste de juge du Tribunal.

(3) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis favorable sur l'adéquation de ce candidat à l'exercice des fonctions de juge du Tribunal.

(4) Il convient de procéder à la nomination de M. Pēteris ZILGALVIS pour la période allant de la date de l'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 31 août 2025,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Pēteris ZILGALVIS est nommé juge du Tribunal pour la période allant de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 31 août 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 8 septembre 2021.

Le président
I. JARC